



Communiqué FFMKR-75

25 avril 2020

Chers kinésithérapeutes parisiens,

Après vous avoir demandé le 17 mars de fermer vos cabinets, le Conseil National de l'Ordre vous incite maintenant à les rouvrir !

Non content de s'être mis à dos une grande partie de la profession en vous privant de revenus, il n'hésite pas maintenant à risquer de s'attirer les foudres du Gouvernement qui ne veut pas de levée du déconfinement avant le 11 mai...

Nous estimons qu'il n'existe qu'une seule autorité administrative en Île-de-France : l'**Agence Régionale de Santé**.

C'est à elle et à elle seule de diffuser des directives claires quant à la pleine reprise d'activité des professionnels de santé que nous sommes.

Aujourd'hui, vous vous posez bien évidemment la question : **lundi matin, que fais-je ?**

Si d'ici là l'ARS a donné des consignes, nous n'aurons qu'à les appliquer, mais en leur absence chacun devra prendre ses propres responsabilités : ceux qui ont respecté les premières consignes de l'Ordre auront envie de suivre les suivantes, ceux qui ne les ont pas écoutées pourront continuer à assumer les responsabilités qu'ils ont déjà prises.

La situation parisienne est particulière, tant la diversité de pratiques est grande : cabinets isolés et exigus pour la plupart, pratique spécifique, exercice exclusif à domicile, cabinets de groupe mono ou pluriprofessionnels...

Nécessairement, la reprise (ou la continuation) d'activité doit se faire en prenant le maximum de précautions d'hygiène et de sécurité pour vous-mêmes et pour vos patients : vous connaissez très bien les gestes barrière, les mesures d'hygiène (lavage et désinfection des mains des patients et des professionnels), les mesures de distanciation indispensables et la désinfection des éléments de votre cabinet après chaque patient.

Le principal déterminant reste néanmoins **la fourniture en nombre suffisant des protections**, particulièrement les masques.

Il vous appartient individuellement d'estimer ce que vous êtes capable de mettre en œuvre, et votre responsabilité et votre conscience professionnelle vous dicteront aisément ce que vous ferez.

Le Syndicat de Paris, à vos côtés pour tout conseil complémentaire, continue d'œuvrer pour la prochaine reprise pleine et entière de votre activité dans le respect des consignes officielles et de la sécurité de nos concitoyens.

N'oubliez pas de consulter notre [page spéciale](#) consacrée à la crise que nous traversons, vous y trouverez des réponses aux nombreuses questions que vous vous posez.

Bien confraternellement.

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris

75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

01.45.22.49.80

contact@sfmk75.org